

**PRIX INTERNATIONAL DE DOUBAI**  
**Pour les Meilleures Pratiques**

**Guide et Format de soumission pour**  
**l'an 2004**



**PNUH (ONU-HABITAT)**



**Municipalité de Dubai, E.A.U.**

## **A propos de ce guide**

Le présent guide apporte une information détaillée pour la soumission des Meilleures Pratiques en vue du Prix International de Dubaï qui récompense les Meilleures Pratiques pour l'amélioration du cadre de vie. Les utilisateurs y trouveront les informations suivantes:

- Introduction
- Prix International de Dubaï
- Critères d'une Meilleure Pratique;
- Processus de Soumission;
- Processus de Sélection
- Calendrier pour le Prix International de Dubaï pour l'an 2004
- Meilleures Pratiques: les avantages pour l'humanité
- Format pour documenter et soumettre une Meilleure Pratique (Annexe 1);
- Institutions Partenaires des Meilleures Pratiques (Annexe 2)

7eme édition: Janvier 2003.

Ce guide est aussi disponible sur Internet sur le site suivant :

<http://bestpractices.org/bp2004>

Informations additionnelles peuvent être obtenues auprès de la Municipalité de Dubaï sur le site:

<http://www.dm.gov.ae>

## INTRODUCTION

Les Meilleures Pratiques représentent une contribution significative à l'amélioration du cadre de vie. Elles ont été définies par les Nations-Unies et par la communauté internationale comme étant des initiatives qui se sont avérées un succès et qui:

- Ont contribué de manière tangible et visible à l'amélioration de la qualité de vie des populations concernées;
- Sont le résultat de coopération efficace entre les secteurs public, privé et civique;
- Sont socialement, culturellement, économiquement et écologiquement durables.

Les Nations Unies, ainsi que la communauté internationale, utilisent les Meilleures Pratiques dans le but de promouvoir et:

- D'améliorer les politiques publiques sectorielles sur la base de ce qui fonctionne;
- De susciter une prise de conscience auprès des décideurs à tous les niveaux, ainsi qu'auprès du public, sur les solutions potentielles face aux problèmes sociaux, économiques et environnementaux;
- De partager et transférer le savoir, l'expertise et l'expérience par la mise en réseau des partenaires et par le biais de l'apprentissage et la coopération décentralisée.

Le premier appel pour les Meilleures Pratiques a été lancé au cours des préparatifs de la seconde conférence des Nations Unies pour les Etablissements Humains (Habitat II) dans le but d'identifier des solutions durables à l'amélioration des conditions de la vie. Du 19 au 22 novembre 1995 une conférence internationale des Meilleures Pratiques s'est déroulée à Dubaï, à laquelle ont participé 914 participants venus de 94 pays. A l'issue de cette conférence, la Déclaration de Dubaï a été adoptée et plus tard reconnue par la Conférence Habitat II et par la Coordination des Associations Mondiale des Villes et d'Autorités Locales (CAMVAL). **Parallèlement le Gouvernement de Dubaï, EAU, a créé le Prix International de Dubaï des Meilleures Pratiques dans le Domaine de l'Amélioration du Niveau de Vie.**

Après quatre cycles de Prix International de Dubaï en 1996, 1998, 2000 et 2002 plus de 1600 Meilleures Pratiques, provenant de 140 pays, ont été reçues dans les délais en vue d'être incluses dans la base des données des Meilleures Pratiques. Un comité international indépendant formé d'experts techniques (le Comité Technique Consultatif) identifie les soumissions comme des Bonnes et des Meilleures pratiques et prépare une liste de 40 Meilleures pratiques de mérite égal à la suite de laquelle 10 lauréats sont sélectionnés par le jury pour chaque cycle.

A l'occasion de la célébration de la journée Mondiale de l'ONU-HABITAT, en octobre 2004, la Municipalité de Dubaï décernera le Cinquième Prix International de Dubaï à un nouveau groupe de dix Meilleures Pratiques.

Nous vous invitons à nous présenter vos soumissions.

# **PRIX INTERNATIONAL DE DOUBAI DES MEILLEURES PRATIQUES DANS LE DOMAINE DE L'AMELIORATION DU NIVEAU DE VIE (PIDMP)**

## **1.Objet**

Promouvoir une reconnaissance et une sensibilisation sur des réalisations qui ont contribué par leur caractère remarquable et durable à l'amélioration de la qualité du cadre de vie, conformément aux critères établis par la deuxième conférence des Nations Unies sur les Etablissements Humaines (Habitat II) et la Déclaration de Dubai.

## **2.Prix**

Le prix sera doté d'un montant total de 400.000 US\$ (Quatre cents mille US dollars).

Ce montant sera divisé comme suivant:

- a/ 300.000 US\$ (Trois cents mille US dollars) pour 10 Meilleures Pratiques.
- b/ 100.000 US \$ (100.000 mille US dollars) pour la gestion des dépenses y compris les frais de déplacement et d'hébergement pour une délégation ne dépassant pas deux personnes pour chaque meilleure pratique récipiendaire du prix.
- c/ Chaque récipiendaire des Meilleures pratiques recevra également un trophée ainsi qu'un certificat commémoratif spécifiquement conçu pour le prix.

## **3.Périodicité**

Le prix sera octroyé tous les deux ans.

## **4.Eligibilité**

Le prix est ouvert aux :

- i/ Organisations ou agences gouvernementales y compris les agences d'aide bilatérales;
- ii/ Comités ou Points focaux nationaux pour l'ONU-HABITAT;
- iii/ Agences multilatérales (Agences des Nations-Unies, Banque Mondiale, etc.)
- iv/ Villes, autorités locales ou leurs associations;
- v/ Organisations non-gouvernementales (ONG);
- vi Organisations communautaires de base (OCB);
- vii/ Secteur Privé;
- viii/ Institutions de recherche et universitaires;
- ix/ Le Média;
- x/ Fondations publiques ou privées
- xi/ Les personnes individuelles sont éligibles pour le Prix International de Dubai à condition qu'elles soumettent une initiative qui réponde aux critères de Meilleures Pratiques.

## **5. Critère d'une Meilleure Pratique**

Les critères majeurs d'une Meilleure Pratique sont énumérés dans la liste qui suit :

- 5.1 Impact** : La Meilleure Pratique doit montrer un impact positif et tangible dans le Domaine de L'Amélioration du Niveau de Vie des personnes, au niveau de chacun des thèmes figurant sous la rubrique 5 qui précède, y compris celles mentionnées ci-après (ces

catégories sont données à titre indicatif et on peut ajouter toute catégorie ou sous-catégories supplémentaires le cas échéant):

Abri durable et aménagement communautaire:

- a. Logement et services communautaires abordables;
- b. Accès au foncier et aux moyens de financement;
- c. Planification et participation des communautés de base dans la prise de décision et la répartition des ressources;
- d. Amélioration de l'approvisionnement de l'eau et de l'assainissement;
- e. Renaissance et réhabilitation des quartiers et des centre-villes;
- f. Matériaux et techniques de construction respectant des normes d'hygiène et de sécurité

Aménagement urbain et régional durable:

- a. Création d'emplois et réduction de la pauvreté;
- b. Réduction de la pollution et amélioration de la santé;
- c. Amélioration de l'accès au transport public et aux moyens de communications;
- d. Amélioration du ramassage, de la réutilisation et du recyclage des déchets;
- e. Ville "écologique" et utilisation efficace des espaces publics;
- f. Amélioration des cycles de production et de consommation, y compris le remplacement/réduction de l'utilisation des ressources non-renouvelables;
- g. Protection et conservation des ressources naturelles et de l'environnement;
- h. Utilisation et production plus efficace de l'énergie;
- i. Préservation des sites historiques/culturels importants;
- j. Formulation et mise en œuvre d'une stratégie urbaine de développement intégrée.

Gestion durable, efficace, responsable et transparente des établissements humains:

- a. Gestion plus efficace et utilisation des systèmes de gestion d'informations;
- b. Egalité du genre et équité dans les processus de prise de décisions, d'allocation des ressources, et de conception et de mise en œuvre;
- c. Réduction et prévention des crimes;
- d. Amélioration de la préparation, l'atténuation et de la reconstruction en cas de catastrophe naturelle;
- e. Intégration sociale et réduction de l'exclusion;
- f. Leadership qui incite à l'action et au changement, y compris des changements en matière de politiques et stratégies sociales, économiques et environnementales;
- g. Promotion de la responsabilité et de la transparence;
- h. Renforcement du statut et du pouvoir de décisions de la population, des quartiers et des communautés et prise en compte de leurs contributions;
- i. Reconnaissance de la différence et réceptivité à la diversité sociale et culturelle;
- j. Potentiel de transfert, d'adaptation et de reproduction;
- k. Pertinence avec les conditions locales et les niveaux de développement;
- l. Promotion de l'égalité et de l'équité sociale;
- m. Amélioration de la coordination inter-agences.

**5.2 Partenariat:** Les Meilleures Pratiques doivent être basées sur le partenariat entre au moins deux ou plusieurs acteurs parmi ceux mentionnés sous la rubrique 4.

**5.3 Durabilité:** Les Meilleures Pratiques doivent aussi faire apparaître leur impact tangible dans l'aboutissement de changements durables dans au moins un des domaines énumérés ci-après:

- a/ Législation, arrêtés, textes ou procédures administratives qui apportent une reconnaissance formelle des questions et des problèmes qui ont été traités;
- b/ Politiques ou stratégies sectorielles au niveau national ou régional qui facilitent la mise en œuvre des pratiques similaires ailleurs;
- c/ Cadres institutionnels et processus de prise de décisions qui donnent une définition claire des rôles et des responsabilités aux différents niveaux et groupes d'acteurs, tels que les organisations gouvernementales, les organisations communautaires de base, etc.;
- d/ Des systèmes de gestion efficaces et transparents qui utilisent au mieux les ressources humaines, techniques, financières et naturelles.

### **Critères supplémentaires**

Les critères suivants seront utilisés par le comité technique consultatif et le jury pour différencier entre les bonnes, les meilleures et récompenser les pratiques gagnantes.

### **5.4- Leadership et renforcement du statut des communautés**

- a/ Leadership qui incite à l'action et au changement, y compris des changements en matière de politiques et stratégies sociales, économiques et environnementales;
- b/ Renforcement du statut et du pouvoir de décisions des populations, des quartiers et des communautés et prise en compte de leur intégration;
- c/ Reconnaissance de la différence et réceptivité à la diversité sociale et culturelle;
- d/ Possibilité de transfert, d'adaptation et de reproduction;
- e/ Pertinence par rapport aux conditions locales et aux niveaux de développements.

### **5.5- Egalité des sexes et inclusion sociale.**

Les initiatives qui acceptent et répondent aux diversités sociales et culturelles, promouvoir l'égalité et la justice sociale, par exemple sur la base de revenu, sexe, âge, et la condition physique et mentale, et reconnaître et évaluer les différentes capacités.

### **5.6- Innovation dans le cadre du contexte local et faculté de transmission.**

De quelle façon les autres ont appris ou ont bénéficié de l'initiative? Les moyens utilisés pour partager ou transmettre les connaissances, expertise et les leçons apprises.

## **6. Processus de soumission :**

6.1- Les meilleures pratiques doivent être soumises conformément au formulaire relatif pour le biennal approprié (Prière voir Annexe I).

6.2- Le formulaire relatif est disponible en trois versions: en ligne sur Internet : (<http://www.bestpractices.org/bp2004>) par E-mail ou par télécopie. Les soumissions sur papier sont aussi acceptées.

6.3- Les soumissions doivent être faites en anglais. Si c'est possible, les soumissions en arabe, français ou espagnol doivent être accompagnées de leur traduction en anglais.

6.4- les soumissionneurs sont encouragés à inclure les matériels de support suivants:

- (a) Les articles apparaissant dans les journaux, les journaux professionnels, les lettres d'information ou toute autre publication.
- (b) Des cassettes vidéo Beta-Cam ou autre forme standard d'une durée ne dépassant pas 10mn.
- (c) Des photographes ou autre matériel graphique.
- (d) Des brochures ou autre matériel de promotion.

6.5- les soumissions doivent être envoyées soit au Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-HABITAT) ou à la Municipalité de Doubaï, ou à toute institution partenaire de meilleures pratiques reconnues (prière voir Annexe 2). Les soumissions doivent être envoyées en ligne par Email, télécopie ou par courrier. La Municipalité de Doubaï ou le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-HABITAT) pourront transmettre toute soumission quelle qu'elle soit à une institution partenaire pour révision et validation. Ceux qui ont envoyé leur soumission directement à des institutions partenaires doivent informer le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-HABITAT) ou la Municipalité de Doubaï de leur soumission afin de s'assurer que ces soumissions seront transmises à l'ONU-HABITAT. Les soumissions qui arrivent à l'ONU-HABITAT aux environs du 31 janvier 2004 peuvent bénéficier d'un retour substantif si ceci est requis.

6.6- toutes les soumissions reçues recevront un accusé de réception et un numéro de catalogue par l'ONU-HABITAT pour documentation interne (code, nom du soumissionnaire, sujet, etc.) et pour l'inclusion éventuelle dans la Base des données des Meilleures Pratiques. L'ONU-HABITAT informera tous les soumissionnaires de la situation de leur soumission. \*

*6.7- les partenaires peuvent contacter les soumissionnaires qui doivent leur apporter une assistance efficace en révisant les documents avec l'objectif de s'assurer qu'ils se conforment aux critères ainsi que les règlements du prix et les conseiller à propos de toutes actions additionnelles requises. Les partenaires doivent transmettre les soumissions validées et qui répondent aux critères du prix à l'ONU-HABITAT*

## **7. Processus de sélection**

**Le dernier délai des soumissions est le 31 mars 2004.** Les soumissions reçues à cette date seront soumises aux procédures de sélection suivantes:

7.1- Toutes les soumissions conformes au formulaire relatif et répondant aux critères de base des meilleures pratiques doivent être transmis à un comité technique consultatif indépendant (TAC) pour révision.

7.2- le TAC révisera toutes les soumissions et préparera un rapport compréhensif comportant le suivant :

- (a) Description de la procédure de sélection.
- (b) Liste d'environ 100 meilleures pratiques.
- (c) Une liste brève de 40 soumissions au plus devant être soumises au jury des meilleures pratiques pour la sélection finale des lauréats du Prix.

7.3- Le jury des meilleures pratiques doit réviser les meilleures pratiques figurant dans la liste brève pour sélectionner celles qui méritent la decernation du Prix International de Dubaï. Le jury peut recommander moins de dix ou ne rien recommander pour le Prix, dépendant de la qualité des soumissions.

Tous les soumissionnaires seront informés de leur situation après la sélection finale du jury.

## **LE PRIX INTERNATIONAL DE DOUBAI**

- 31 JANVIER 2004 :** Le dernier délai pour les soumission demandant un retour substantif conformément aux critères ou au formulaire relatif.
- 31 MARS 2004 :** Le dernier délai pour la réception des soumissions pour considération pour le Prix de 2004 et l'inclusion dans la base des données des meilleures pratiques.
- JUIN 2004 :** Evaluation des soumissions par le comité techniques consultatif-sélection jusqu'à 100 soumissions méritant d'être considérées comme étant les meilleures pratiques et la mise en liste brève de 40 initiatives au plus à être transmise au jury international.
- JUILLET 2004 :** Le jury international choisit les lauréats du Prix.
- OCTOBRE 2004 :** La cérémonie des meilleures pratiques et un séminaire international sur l'apprentissage des meilleures pratiques coïncidant avec la journée mondiale de l'Habitat.

## Annexe I : FORMAT DE SOUMISSION D'UNE MEILLEURE PRATIQUE

*Vous êtes priés de donner les informations suivantes pour votre dossier de soumission de Meilleure Pratique*

1 - **Nom** de la “meilleure pratique”<sup>1</sup>

2 - **Adresse** de la “meilleure pratique”

(Mentionnant la rue, la B.P., Ville, Code Postal, Pays, Téléphone, Télécopie et courrier électronique). N.B.: Vérifiez que les codes du pays et des villes sont bien mentionnés pour le téléphone et le fax.

3 - **Personne-Contact**

4 - **Type d'Organisation** : choisir parmi les suivantes:

Gouvernement	Autorité locale	Para-étatique
Secteur Privé	Org. non gouvernementale	Org. Communauté de base
Agence Internationale	Fondation	Association Professionnelle
Université/ Recherche	Media	Philanthropie
Autre _____		

**L'Organisation proposant la “meilleure pratique”** (*sauf* si différente de celle précitée)

5 - Suivant la même présentation que ci-dessus, indiquez: le nom, l'adresse, la personne-contact et le type d'organisation relatif à l'organisation proposant la “meilleure pratique”. Si la meilleure pratique et l'organisation qui le propose sont les mêmes vous n'aurez pas à répondre à cette question.

**Les partenaires**

6 - Suivant la même présentation que ci-dessus, donnez: le nom, l'adresse, la personne-contact et le type d'organisation d'aux moins une des organisations partenaires.

**Type d'appui apporté par le partenaire**

7 - Pour chaque Partenaire, spécifier le principal type d'appui fourni:

Appui financier	Appui Technique	Autre: à préciser
Appui politique	Appui Administratif	

---

<sup>1</sup> l'action que vous souhaitez proposer comme une Meilleure Pratique

### Profil financier

8. En vous servant du modèle ci-dessous, fournir un aperçu général du budget annuel de la Meilleure Pratique pour les 3 à 5 ans écoulés et mentionnez les sources et le pourcentage général des contributions de chaque partenaire (jusqu'à dix partenaires).

Partenaire	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
<b>Partenaire 1 (% of budget)</b>					
<b>Partenaire 2 (% of budget)</b>					
<b>Partenaire 3 (% of budget)</b>					
<b>Partenaire 4 (% of budget)</b>					
<b>Partenaire 5 (% of budget)</b>					
<b>Partenaire 6 (% of budget)</b>					
<b>Partenaire 7 (% of budget)</b>					
<b>Partenaire 8 (% of budget)</b>					
<b>Partenaire 9 (% of budget)</b>					
<b>Partenaire10 (% of budget)</b>					
Budget Total en (US \$)					

### Catégorie d'une Meilleure Pratique:

9. A partir de la liste ci-après, ne sélectionner *pas plus de 3 thèmes* en décrivant le point fort de votre initiative. Ensuite choisir à partir de ces thèmes, les sous catégories qui décrivent le mieux la Meilleure Pratique.

- Réduction de la Pauvreté:** génération de revenus; création d'emplois; formation professionnelle; accès au crédit, égalité de l'accès au travail, crédit et a la formation professionnelle.
- Développement économique:** développement économique local et métropolitain, développement l'industriel, développement de l'entreprise (secteurs formel et informel); développement de l'investissement; formation de capital; entrepreneuriat; formation; partenariat public-privé; micro-crédit, égalité de l'accès aux ressources économiques.
- Services sociaux:** éducation; activités récréatives; santé et bien-être; sécurité publique; réduction et prévention du crime; réformation du système judiciaire, égalité de l'accès aux services sociaux (surtout pour les femmes), les groupes vulnérables
- Gestion Environnementale:** réduction de la pollution; développement d'espaces verts urbains; technologies saines du point de vue de l'environnement; réhabilitation environnementale; santé environnementale; suivi et contrôle; durabilité écologique; prise en compte de l'esprit "vert", mesures initiatives pour une gestion saine; gestion de ressources naturelles ; eco-tourisme; indicateurs de durabilité.
- Infrastructure, communication, transport:** utilisation, conservation et production d'énergie; transport et mobilité; communication et média; approvisionnement en eau potable; gestion et traitement des déchets; assainissement (hygiène publique);

technologie de l'infrastructure; hygiène écologique; égalité de l'accès à l'infrastructure (surtout pour les femmes)

- **Logement:** logement abordable; problèmes des sans abri; propriété et sécurité foncière; accès au financement de logement; industries de construction; matériaux et techniques de construction; égalité de l'accès au droit de la propriété et financement de logement; locations; les lois et les standards.
- **Gestion de l'utilisation du foncier:** planification de l'utilisation foncière; systèmes d'information géographique (SIG); incitations au développement; conservation des espaces libres; aménagement et viabilisation de l'espace; renouveau urbain/périurbain ; égalité en droit de l'héritage de propriété.
- **Gouvernante urbaine:** administration et gestion publiques, développement du partenariat; législation; politiques sectorielles; développement des ressources humaines et de leadership; décentralisation; mobilisation des ressources; réforme institutionnelle; systèmes de gestion et d'information; audit; vision; ouverture et transparence; suivi et évaluation; responsabilité et transparence; gouvernante métropolitaine ; les femmes au pouvoir; partenariat public-privé.
- **Engagement civique et vitalité culturelle:** participation communautaire; vitalité culturelle et sociale; expression et animation; éducation civique; arts ; respect de différentes cultures.
- **Équité et égalité des sexes:** rôles et responsabilités respectifs des hommes et des femmes; besoins spécifiques liés au genre; pouvoir de prise de décision; accès aux ressources; contrôles des ressources; législation; suppression des obstacles à l'égalité; l'ethnicité; l'intégration sociale; sécurité des femmes; prévention de l'abus des immigrants/migrants.
- **Désastres et situations d'urgence:** réduction de la vulnérabilité, sensibilisation et préparation civiles; planification prévisionnelle; systèmes d'alerte précoce; capacité de réponse; réduction et atténuation des risques; systèmes de sauvetage ; réhabilitation/reconstruction; évaluation des risques; besoins spécifiques liés au genre.
- **Cycle de production et de consommation:** réemploi et recyclage des déchets; efficacité et propreté en énergie; utilisation et consommation de l'eau; conservation des ressources naturelles; sensibilisation du consommateur; responsabilité des producteurs; cycles de production/consommation.
- **Planification urbaine et régionale:** mise en œuvre de l'Agenda 21 Local; programmation des investissements; budget; planification par la base; renouveau urbain; gestion des conflits et médiation; processus consultatifs; conservation de l'héritage culturel; planification régionale; planification des ressources régionales; planification métropolitaine; réglementation de planification.
- **Technologie, outils et méthodes:** logiciels; ordinateurs; systèmes et outils de gestion; transfert de technologie; recherche et développement; outils et techniques de

planification; technologies et systèmes d'information et de documentation; technologie appropriée; formation et renforcement des capacités; réseaux.

- **Enfant et jeunesse:** enfants de 0 à 9 ans; de 10 ans jusqu'à l'âge adulte; santé et nutrition; éducation et formation professionnelle ( y compris garderie et après l'école); programmes environnementaux avec une composante jeune; planification participative et développement du leadership des jeunes; programme récréatifs culturels; législation et protection de l'enfance; programmes d'appui communautaire; circonstances particulièrement graves (abus sexuels, travail des enfants, guerre); groupes vulnérables.
- **Architecture et urbanisme:** Design écologique et accessible; modes de construction qui tiennent compte de l'environnement; modèle communautaire durable; aménagement du paysage; préservation historique.
- **Personnes âgées:** conception de logement sûr/ accessibles; participation; santé; emploi; activités avec d'autres groupes d'âge; transport; maisons de retraite; sécurité financière.
- **Utilisation de l'information dans la prise de décision:** indicateurs; modèles de simulation et jeux; systèmes d'information géographique (SIG), systèmes de gestion d'information; gestion (MIS); technologies de communication; participation améliorée, recherche; prise de décision.
- **Eau et Assainissement :** Alimentation et gestion de la demande en eau ; services pour les pauvres urbaines ; systèmes d'assainissement a faible coût ; assainissement écologique ; approvisionnement en services de bases par les petites entreprises ; partenariat public/prive/communautaire.
- **Habitat et droits de l'homme :** Mise en œuvre du droit a un logement adéquat ; prévention de l'éviction par la force ; sécurité foncière et immobilière ; sécurité des locataires ; approvisionnement en infrastructures publiques pour un logement adéquat ; accès au logement ; logements viables et culturellement acceptables ; logements abordables ; égalité des droits de propriété et d' héritage (pour les femmes)
- **SIDA :** Plans municipaux stratégiques pour le SIDA ; Orphelins du SIDA ; prise en charge des malades; ménages dirigés par des enfants ; initiatives d'informations (campagnes locales) ; média ; réforme légale/politique (politique du logement ; changements de la structure familiale dû au SIDA).
- **Coopération technique et internationale :** Coopération et assistance multilatérale ; Coopération et assistance bilatérale ; coopération entre ville ; établissement de réseaux ; échange et apprentissage inter-personnel ; apprentissage et éducation continue ;développement du leadership
- **Communautés résilientes :** catastrophes naturelles ; chocs économiques ; crises sanitaires ; conflits et terrorisme ; partenariat stratégique

10 - Sélectionnez l'un des énoncés suivants qui décrit le mieux le niveau d'intervention habituel de l'initiative:

Global	Régional (international)	National
Provincial	Métropolitain	Ville
Quartier	Village	
International		

### **Ecosystème**

11 - Sélectionnez l'écosystème dans lequel votre initiative opère habituellement :

Aride	Continental	Plaine alluviale
semis-aride	Côtier	Montagneux
Tropical/subtropical	Insulaire	Haut plateau

### **Résumé**

12 - En moins de 250 mots, résumez le but et les réalisations de votre initiative. Veuillez noter que le résumé doit être sous forme narrative et non par point.

### **Dates repères**

13 - Donner au plus cinq dates marquantes et décrivez en moins de cinq ou six mots leur signification.

### **Rapport narratif**

14 - **En 2000 mots ou moins**, utilisez les titres et sous-titre suivants comme guide pour décrire votre initiative.

#### ***Situation avant le démarrage de l'initiative*** (50 mots)

Décrire brièvement la situation avant le début de l'initiative y compris les problèmes majeurs, tendances et les conditions. Précise quels groupes sociaux ont été les plus touchés; les femmes, les hommes, les enfants ou autres groupes de minorité ethnique.

#### ***Etablissement des priorités*** (100 Mots)

De quelle manière les priorités de l'initiative ont-elles été établies et quels sont les différents acteurs impliqués. Précise les rôles et responsabilités respectifs des hommes et des femmes et le pouvoir de prise de décision des femmes.

#### ***Formulation des objectifs et des stratégies*** (100 mots)

Fournir un rapport des principaux objectifs et stratégies de l'initiative, comment ont-elles été créés et par qui? Précise les objectifs et stratégies respectifs au genre. Décrire les politiques sectorielles et les stratégies prise pour le développement de la ville (à l'échelle de la ville), si la situation est applicable.

#### ***Mobilisation des ressources*** (200 mots)

Décrire comment les ressources financières, techniques et humaines ont été mobilisées et leur provenance. Spécifie les acteurs impliqués (les femmes inclus), les organisations ou institutions qui sont/ont été responsables et comptable pour la gestion des ressources.

***Processus*** (400 mots)

Quels ont été les problèmes rencontrés dans la mise en œuvre de l'initiative, comment ont-ils été surmontés et quels sont les problèmes qui restent à régler. Décrire également comment les personnes (hommes et femmes), les communautés, les organisations et les institutions ont participé à l'initiative.

***Résultats obtenus*** (250 mots)

Décrire dans quelle mesure les objectifs cités précédemment ont été réalisés, comment ces résultats ont été mesurés quantitativement, et qualitativement. Fournir un résumé des indicateurs utilisés pour mesurer les résultats ou les impacts et qui en sont les utilisateurs. Décrire la manière dont le résultat a abouti, par exemple:

- Est-on parvenu à une meilleure coordination et intégration entre les différents acteurs, organisations ou institutions.
- Changement des politiques et des stratégies au niveau local, national, ou régional social, économique et environnemental.
- Capacité institutionnelle améliorée aux niveaux nationaux, sous-national ou local.
- Changements portés au niveau de la prise de décision locale ou nationale, y compris l'institutionnalisation des partenariats.
- Reconnaissance et traitement des opportunités particulières et des contraintes
- Changements dans la répartition des ressources humaines, techniques et financières aux niveaux locaux/national.
- Changement des attitudes, des comportements des personnes et des rôles et responsabilités respectifs des hommes et des femmes.

***Durabilité*** (300 mots)

Décrire comment l'intégration d'éléments de durabilité sociale, économique, environnementale et culturelle a été réalisée, notamment par rapport aux aspects :

- Financier** : L'utilisation et la mobilisation des ressources y compris les coûts de recouvrements en indiquant comment les prêts, s'il y en a, sont remboursés ainsi que leurs modalités et conditions.
- Social et économique**: Equité du genre, égalité et insertions sociales, mobilité économique et sociale.
- Culturelle**: respect des attitudes, des modes de comportements différents et de l'héritage.
- Environnementale** : Réduction de la dépendance vis à vis des ressources non renouvelables (air, eau, terre, énergie, etc.) et modification des schémas de production et de consommation et de la technologie.

***Leçons tirées*** (300 mots)

Décrire les trois ou quatre leçons les plus importantes apprises à partir de votre expérience et comment celles-ci ont été ou sont en cours d'intégration dans votre initiative

et/ou d'autres initiatives. Décrire les leçons apprises d'autres initiatives qui ont été incorporées dans votre initiative. Décrire comment ces leçons ont été ou sont prises en compte dans la détermination des politiques, stratégies et plans d'action pour l'avenir.

***Transferts*** (300mots)

Décrire comment les autres ont pu apprendre de votre initiative. Décrire comment votre initiative a été reproduite/adaptée ailleurs, ou et par qui? Décrire ce que vous feriez différemment ou éviteriez si vous deviez aider les autres à reproduire votre expérience.

**Références**

15. En vous servant du modèle ci-dessous donner une liste de 10 articles ou publications au plus en commençant par les plus récents ;

**Titre de l'article:**

Source (auteur, titre de la publication, volume/numero, date, pages)

## **Autres documentations disponibles**

La documentation et les directives suivantes sont disponibles auprès de [www.bestpractices.org](http://www.bestpractices.org)

- Le Programme Habitat et la Déclaration d'Istanbul
- Suivi de la mise en œuvre du Programme Habitat avec les Meilleures Pratiques
- Suivi de la mise en œuvre de l'Agenda Habitat avec les Indicateurs
- Décision II/7 définissant les critères pour une Meilleures Pratique
- Guide de préparation d'une Vidéo relative aux Meilleures Pratiques
- Guide portant sur le transfert des Meilleures Pratiques
- Termes de référence du Comité Directeur des Meilleures Pratiques
- Informations concernant les contacts pour les Centres régionaux et thématiques de ressources.
- La Déclaration de Dubai
- Réglementations et Procédures pour le Prix International de Dubai
- Rapports du Comité Technique Consultatif et du Jury, rapports 1996 et 1998 et 2000 et 2002.
- Un livre sur les lauréats du Prix du Deuxième cycle du DIABP pour l'année 1998 (version en anglais)
- Un livre sur les lauréats du Prix du Troisième cycle du DIABP pour l'année 2000 (version en anglais et en arabe)
- Un livre sur les lauréats du Prix du Quatrième cycle du DIABP pour l'année 2002 (version en anglais et en arabe)

## **Les Meilleures Pratiques et Le Programme de Direction Locale**

Le Programme des meilleures pratiques et de direction locale (BLP) est un réseau global d'organisations de formation et de développement du leadership dont le but est d'améliorer les conditions de vie des gens. Ceci est fait en identifiant, en analysant et en disséminant les leçons apprises issues des meilleures pratiques et les appliquant sur les politiques en cours et sur le renforcement des capacités des programmes et des activités.

### **Partager les leçons apprises des meilleures pratiques.**

A travers sa chaîne globale de partenaires, les meilleures pratiques sont analysées dans le but de retirer des leçons que les autres peuvent apprendre et les insérer dans leurs propres travaux. A partir de ce matériel, le BLP et ses partenaires produisent des *études de cas*, s'engagent dans le *transfert des connaissances, expériences et expertises pratiques*, et *développent les outils pour faciliter l'apprentissage et la capacité de construction*. Ces outils sont en développement continu et sont disponibles sur l'Internet : <http://www.sustainabledevelopment.org/blp>

Le procédé d'identification des bonnes et meilleures pratiques servent aussi comme baromètre des tendances et des conditions urbaines émergentes, et servent aussi comme moyen d'identification de celui qui exécute l'engagement fait sous le Programme 21, le Programme sur l'Habitat et les objectifs du Millénaire pour le développement

Tous les deux ans, ONU-HABITAT fait une analyse des tendances et conditions actuelles des villes dans la série de publications : *Rapport sur l'état des villes dans le monde*, et distribue les résultats aux décideurs clés et aux dirigeants civiques à tous les niveaux.

### **Politiques et législations urbaines**

Le BLP a récemment produit de la documentation sur les politiques et les législations urbaines. La Commission sur les Etablissements Humains et la Déclaration d'Istanbul+5 a recommandé à l'ONU-HABITAT d'inclure des exemples de politiques et de législations urbaines dans sa documentation et dans ses Meilleures pratiques. En novembre 2001, un groupe d'experts de l'ONU s'est mis d'accord sur une méthodologie pour documenter et disséminer les politiques et les législations urbaines. Le but initial est de documenter des politiques et des législations urbaines favorisant les pauvres et les femmes, qui prennent en compte la décentralisation, donnent le pouvoir aux autorités locales, promouvoient l'accès au logement et aux services de base et qui s'attellent aux problèmes du SIDA.

### **Les cités incluses**

Le BLP travaille étroitement avec les campagnes globales de l'ONU-HABITAT sur la bonne gouvernance urbaine et la sécurité de l'occupation foncière et immobilière, les partenaires externes ainsi que les autres programmes de l'organisation pour former un *réseau des cités incluses*. Le *réseau des cités incluses* supporte l'exécution locale du Programme sur HABITAT en renforçant la capacité des autorités locales et des organisations de la société civile pour améliorer les conditions de vie de tous les citoyens urbains et en particulier, les pauvres des villes. L'accent est mis sur la bonne gouvernance, sur un meilleur accès à la terre, sur le logement et les services de base.

### **Biodiversité**

Le BLP travaille étroitement avec « L'Initiative Equatoriale » du PNUD pour identifier, documenter et disséminer des Meilleures pratiques sur la conservation de la biodiversité. Les soumissions des pays en voie de développement dans ce domaine vont être envoyées à « L'Initiative Equatorial » pour leur considération.

#### **- Les Sponsors du Prix**

- **Municipalité de Dubaï**, Emirats Arabes Unis, P.O. Box 67, Dubaï, U.A.E. ; Fax (971 4) 2246666 ; Email : [info@dm.gov.ae](mailto:info@dm.gov.ae)

**Programme des Nations Unies pour les établissements humains (PNUEH)**, P.O. Box 30030, Nairobi, Kenya ; Fax (254 2) 623080 ; Email : [bestpractices@unhabitat.org](mailto:bestpractices@unhabitat.org)

#### **Institutions Partenaires du Programme des Meilleures Pratiques et du Leadership Local**

1. Arab Urban Development Institute (AUDI), P.O. Box 6892, Riyadh, 11452 Saudi Arabia, Tel: 480 2555, Fax: 480 2666, E-Mail: [info@audi-ins.org](mailto:info@audi-ins.org)

2. Barcelona 2004: Universal Forum on Cultures, Marina 16-18, Avila 28-50, platna 3, E-08005 Barcelona, Spain. Fax: (34) 933 208 952, Email: [erosenthal@barcelona2004.org](mailto:erosenthal@barcelona2004.org), Web: [www.barcelona2004.org](http://www.barcelona2004.org)
3. Brazilian Institute for Municipal Administration (IBAM), 1-Humaita, 22271 070 Rio de Janeiro, Brazil, Fax: (55 21) 5371262; Email: [ibam@ibam.org.br](mailto:ibam@ibam.org.br), Web: <http://www.ibam.org.br>
4. Centre for Environment and Development in the Arab Region and Europe (CEDARE), El Hegaz St., Heliopolis, P.O. Box 1057, Heliopolis Bahary, Egypt. Fax: (20-2) 451 3918, Email: [cedare@ritsec1.com.eg](mailto:cedare@ritsec1.com.eg), Web: <http://www.cedare.org.eg>
5. CENVI Centro de Vivienda y Estudios Urbanos, Violeta 27, Copilco el Bajo, Coyoacan, México D.F. 04340 México. Fax: (52 5) 550-0821, Email: [cenviac@laneta.apc.org](mailto:cenviac@laneta.apc.org), Web: <http://www.cedare.org.eg>
6. CityNet Secretariat, Regional Network for Local Authorities, 5F, International Organizational Center, Pacifico-Yokohama, 1-1-1 Minato-Mirai, Nishi-ku, Yokohama, 220-0012, Japan. Tel: +81-45- 223-2161, Fax: +81-45-223-2162 Email: [info@citynet-ap.org](mailto:info@citynet-ap.org)
7. City of Vienna, Best Practices Hub - Vienna, Viktorgasse 22, 1040 Vienna, Austria. Fax: (43-1) 50553114 Email: [ariane@artfan.org](mailto:ariane@artfan.org) Web: <http://www.bestpractices.wien.at>
8. comHABITAT, Marlborough House, Pall Mall, London SW1Y 5HX, Tel: +44 0 20 7 7476385, Fax: +44 (0) 207 747 6168, Email: [MANJIA@commonwealth.int](mailto:MANJIA@commonwealth.int) / [P.DeGroot@commonwealth.int](mailto:P.DeGroot@commonwealth.int), Web: <http://www.thecommonwealth.org/>
9. DelNet Programme, International Training Centre of the ILO, Caramazana, Coordinator of the Information Services, Viale Maestri del Lavoro, 10, I-10127, Turin, Italy, Tel: (39 011) 693 63 65, Fax: (39 011) 693 64 77, Email: [infodelnet@itcilo.it](mailto:infodelnet@itcilo.it) Web: <http://www.itcilo.it/delnet>
10. Development Planning Unit (DPU), University College London, 9 Endsleigh Gardens, London WC1H 0ED, UK, Fax: (44 171) 387-4541; Email: [dpu@ucl.ac.uk](mailto:dpu@ucl.ac.uk), Web: <http://www.ucl.ac.uk/dpu>
11. Dubai Municipality, P.O. Box 67, Dubai. United Arab Emirates. Tel: (+ 971 4) 221 5555 / 206 4400, Fax: (+ 971 4) 224 6666 / 222 1319, E-mail: [info@dm.gov.ae](mailto:info@dm.gov.ae) / [dubai-award@dm.gov.ae](mailto:dubai-award@dm.gov.ae), Web: <http://dubai-award.dm.gov.ae>
12. Ecolo Bremen, University of Applied Science in Bremen, Leher Heerstrasse 102, D-28359 Bremen, Germany. Phone: +49 (0)421 230011-0; Fax: +49 (0)421 230011-18, Email: [manfred.born@ecolo-bremen.de](mailto:manfred.born@ecolo-bremen.de) Web: <http://www.ecolo-bremen.de> / <http://www.bremen-initiative.de>
13. El Agora, Caseros 344, pido 3 oficina 27, CP 5000 Cordoba, Argentina. Tel: (54 351) 5132881; Fax: (54 351) 4210060. Email: [laub@agora.com.ar](mailto:laub@agora.com.ar)
14. Environmental Development Action in the Third World (ENDA Tiers Monde), 4 & 5 rue Kléber, BP 3370, Dakar, Senegal, Tel: (221-8) 216027 / 224229; Fax: (221-8) 222695. Email: [rup@enda.sn](mailto:rup@enda.sn), Web: <http://www.enda.sn>

15. Fundacion Habitat Colombia, Carrera 13 # 52-83 Edificio Inurbe Piso1, Bogotá, Colombia, Suramérica. Tel: (571) 3437889 / 3436480 ext.1192 Fax: (571)3437889, 571-3436480 ext. 1191. Email: [habitol@colnodo.apc.org](mailto:habitol@colnodo.apc.org)
16. Government of Spain, Ministerio de Fomento del Gobierno de Espagna, Subdireccion General de Urbanismo, Madrid, Spain. Fax: (34 1) 597-5884, Email: [jlnicolas@mfom.es](mailto:jlnicolas@mfom.es)
17. Harvard Graduate School of Design, Centre for Urban Development Studies, 48 Quincy Street S202, Cambridge MA 02138, USA. Fax: (1 617) 4959347 Email: [cuds@gsd.harvard.edu](mailto:cuds@gsd.harvard.edu) Web: <http://www.gsd.harvard.edu/cuds>
18. Huairou Commission, 249 Manhattan Ave., Brooklyn, NY 11211 , USA, Fax: (1 212) 718-388-0285; Email: [huairou@earthlink.net](mailto:huairou@earthlink.net), Web: <http://www.huairoucommission.org>
19. Human Settlements Management Institute (HSMI), HMSI HUDCO House, New Delhi, India, Tel: (91) 11 436 7834; Fax: (91) 11 436 5292, Email: [kulwants@giasdl01.vsnl.net.in](mailto:kulwants@giasdl01.vsnl.net.in)
20. Institute for Housing and Urban Development Studies (IHS), P.O. Box 1935, 3000 BX Rotterdam, The Netherlands, Fax: (31 10) 4045671; Email: [ed.frank@ihs.nl](mailto:ed.frank@ihs.nl), Web: <http://www.ihs.nl>
21. Intermediate Technology Development Group (ITDG), The Schumacher Centre for Technology & Development, Bourton Hall, Bourton-on-Dunsmore, RUGBY, CV23 9QZ, UK. Tel: +44 (0)1788 661100; Fax: + 44 (0)1788 661101, Email: [theos@itdg.org.uk](mailto:theos@itdg.org.uk) / [itdg@itdg.org.uk](mailto:itdg@itdg.org.uk) Web: <http://www.itdg.org>
22. International Council for Local Environmental Initiatives (ICLEI), 100 Queen St. W., City Hall, 16th Fl. West Tower, Toronto, Ontario, M5H 2N2, Canada, Fax. (415)392-1478; Email: [jwalker@iclei.org](mailto:jwalker@iclei.org), Web: <http://www.iclei.org>
23. Joslyn Castle Institute for Sustainable Communities (JCI), 3902 Davenport St., Omaha Nebraska 68131, USA. Fax: (1 402) 595 1007 Email: [csteward@unlnotes.unl.edu](mailto:csteward@unlnotes.unl.edu) Web: <http://www.unl.edu/JCI>
24. Metropolis / World Association of the Major Metropolises, Ajuntament de Barcelona - Pl. Sant Jaume,1 - 08002 Barcelona, Spain. Tel: (+ 34) (93) 4027650 / Fax: (+34)(93) 4027373. Email: [econti@mail.bcn.es](mailto:econti@mail.bcn.es) Web: <http://www.metropolis.org>
25. Prague Institute for Global Urban Development, Chairman and Chief Executive Officer, Kozi 7110 00 Praha 1 Czech Republic. Email: [MarcWeiss@pragueinstitute.org](mailto:MarcWeiss@pragueinstitute.org) Web: <http://www.pragueinstitute.org>
26. Regional Information Centre on Local Government, (Southern Africa Region), Coordinator, 2nd Floor Local Government House, 86 Selous Avenue, Harare, Zimbabwe. Tel: +263-4-700532 / 701458 Fax: +263-4-701458 Email: [info@locgovinfo.co.zw](mailto:info@locgovinfo.co.zw) / [clgfmdp@africaonline.co.zw](mailto:clgfmdp@africaonline.co.zw) Web: <http://www.locgovinfo.co.zw>
27. Together Foundation, 2665 South Bayshore Drive, Suite #1100, Miami, Florida 33133. Tel: 1 (305) 860-0116, Fax: 1 (305) 860-9401. Email: [info@together.org](mailto:info@together.org) Web: <http://www.together.org>

28. University of Naples, Department of Conservation, via Roma, 402 - 80134 Naples, Italy Tel: 0039 081 2538761; Fax: 0039 081 2538649; E-Mail: [cerreta@unina.it](mailto:cerreta@unina.it); Web <http://www.unina.it/>
29. World Assembly of Cities and Local Authorities Coordination (WACLAC), General Secretariat, Ajuntament de Barcelona, Plaça Sant Jaume, 1. 08002, Barcelona, Spain. Tel: (+34) 93 402 76 00 - (+34) 93 402 75 46. Fax (+34) 93 402 73 73 - (+34) 93 402 78 77. Email: [camcal@mail.bcn.es](mailto:camcal@mail.bcn.es) Web: <http://www.waclac.org/>
30. Youth for Habitat, Sisli Belediyesi 12 Kat, Esentepe Istanbul, Turkey. Tel/Fax: (90 212) 2889844. Email: [youthforhab@turk.net](mailto:youthforhab@turk.net) Web: <http://www.youthforhab.org.tr>

Pour une liste de partenaires mise à jour,  
Veuillez contacter le Programme des Meilleures Pratiques et de Leadership Local a  
[bestpractices@unhabitat.org](mailto:bestpractices@unhabitat.org)

<b>Siège à Nairobi</b>	<b>Municipalité de Doubai, Emirats Arabes Unis</b>
<b>Programme des Meilleures Pratiques et de Leadership Local, PNUEH (ONU-HABITAT)</b> P.O. Box 30030 Nairobi, Kenya Tel: (254 2) 624328/623029 Fax: (254 2) 623080/ 624266/ 624267 Email: <a href="mailto:bestpractices@unhabitat.org">bestpractices@unhabitat.org</a>	<b>P.O.Box: 67</b> <b>Dubai</b> <b>UAE</b> Tel: (971 4) 2215555 Fax: (971 4) 2246666 Email: <a href="mailto:dubai-award@dm.gov.ae">dubai-award@dm.gov.ae</a> Web: <a href="http://www.dm.gov.ae">http://www.dm.gov.ae</a>

<b>Bureau de New York</b>	<b>Amérique Latine et Caraïbes</b>
<b>Room DC2-0943,</b> <b>Two U.N. Plaza,</b> <b>New York, NY 10017</b> <b>USA</b> Tel: (1 212) 963-4200 Fax: (1 212) 963-8721 Email: <a href="mailto:habitatny@un.org">habitatny@un.org</a>	<b>UN-HABITAT LAC</b> <b>Av. Presidente Vargas, 3131/1304</b> <b>20210-030 Rio de Janeiro</b> <b>Brazil</b> Tel: (55 21) 2515-1700 Fax: (55 21) 2515-1701 Email: <a href="mailto:portal@habitat-lac.org">portal@habitat-lac.org</a>
Europe <b>UN-HABITAT Office at Geneva</b> <b>International Environment House</b> <b>11-13 chemin des Anémones</b> <b>CH 1219 Chatelaine/ Genève</b> Tel: +(41 22) 917 86 46/48 Fax: +(41 22) 917 80 46 Email: <a href="mailto:habitatgva@unog.ch">habitatgva@unog.ch</a>	Asie et Pacific <b>Habitat Fukuoka Office</b> <b>8th Floor, ACROS Fukuoka Building</b> <b>1-1-1 Tenjin, Chuo-ku</b> <b>Fukuoka 810, Japan</b> Tel: (81-92) 724-7121 Fax: (81 92) 724-7124 Email: <a href="mailto:habitat.fukuoka@unhabitat.org">habitat.fukuoka@unhabitat.org</a>

La base des données des Meilleures Pratiques et le format de soumission au web:  
<http://www.bestpractices.org>